



# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.11.2015




Numéro de version 1

Révision: 17.11.2015

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
- Nom du produit **CONTI SECUR PREMIUM**
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
- Catégorie du produit PC1 Adhésifs, produits d'étanchéité
- Emploi de la substance / de la préparation Colle
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- Producteur/fournisseur :  
H.B. Fuller, Isar-Rakoll, S.A.  
Estrada Nacional 13  
PT-4486-851 Mindelo - Vila do Conde  
+351 229 288 200  
EU-MSDS@hbfuller.com
- Service chargé des renseignements : Département de normalisation
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence: +44 (0) 1235 239 670 (24 hours)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008
  - Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
  - Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.
  - Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
  - STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
  - Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
  - Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008  
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- Pictogrammes de danger
  -  GHS02
  -  GHS07
  -  GHS09
- Mention d'avertissement Danger
- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:  
acétate d'éthyle  
cyclohexane
- Mentions de danger
  - H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
  - H315 Provoque une irritation cutanée.
  - H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
  - H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
  - H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(suite page 2)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.11.2015

Numéro de version 1

Révision: 17.11.2015

### Nom du produit CONTI SECUR PREMIUM

(suite de la page 1)

#### Conseils de prudence

- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- P241 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant.
- P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P405 Garder sous clef.
- P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

#### Indications complémentaires:

Contient colophane. Peut produire une réaction allergique.

#### 2.3 Autres dangers

#### Résultats des évaluations PBT et vPvB

- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

• **Description :** Colle solvant base

#### Composants contribuant aux dangers :

CAS: 141-78-6 EINECS: 205-500-4 Reg.nr.: 01-2119475103-46-0000	acétate d'éthyle Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	25-50%
CAS: 110-82-7 EINECS: 203-806-2 Reg.nr.: 01-2119486291-36-0000	cyclohexane Flam. Liq. 2, H225; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	25-50%
CAS: 67-64-1 EINECS: 200-662-2 Reg.nr.: 01-2119471330-49-0000	acétone Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	5-10%
CAS: 31394-54-4 EINECS: 250-610-8	isoheptane Flam. Liq. 2, H225; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	< 5%
Numéro CE: 931-254-9 Reg.nr.: 01-2119484651-34-0000	HYDROCARBONS, C6, ISOALKANES, <5% N-HEXANE Flam. Liq. 2, H225; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 2, H411; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	< 5%
CAS: 110-54-3 EINECS: 203-777-6	n-hexane Flam. Liq. 2, H225; Repr. 2, H361f; STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 2, H411; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	< 2,5%
CAS: 1314-13-2 EINECS: 215-222-5	oxyde de zinc Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	< 0,5%
CAS: 8052-10-6 EINECS: 232-484-6	colophane Skin Sens. 1, H317	< 0,5%

(suite page 3)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.11.2015

Numéro de version 1

Révision: 17.11.2015

### Nom du produit CONTI SECUR PREMIUM

CAS: 128-37-0	2,6-di-tert-butyl-p-crésol	(suite de la page 2) < 0,5%
EINECS: 204-881-4	Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Acute	
Reg.nr.: 01-2119480433-40-0000	Tox. 4, H302	

- **Indications complémentaires :** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**
- **Indications générales :**  
Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.  
Amener les sujets à l'air frais
- **après inhalation :**  
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.  
Veiller à l'apport d'air frais
- **après contact avec la peau :**  
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.  
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin
- **après contact avec les yeux :**  
Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes (15 min) et consulter un médecin.
- **après ingestion :** Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction :**  
Brouillard d'eau  
Mousse  
Poudre d'extinction  
Dioxyde de carbone
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** Jet d'eau à grand débit.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**  
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité :** Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie
- **Autres indications**  
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives  
Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**  
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.  
Veiller à une aération suffisante  
Tenir éloignées les sources d'incendie  
En cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière ou un aérosol, utiliser un appareil de protection respiratoire

(suite page 4)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.11.2015

Numéro de version 1

Révision: 17.11.2015

### Nom du produit CONTI SECUR PREMIUM

(suite de la page 3)

- Porter un vêtement personnel de protection
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
  - Eviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.
  - En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
  - Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
  - Assurer une aération suffisante.
  - Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination
  - Ne pas utiliser des outils qui peuvent provoquer l'ignition.
  - Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel).
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
  - Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
  - Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
  - Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
  - Conserver au frais et au sec en fûts très bien fermés
  - Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
  - Eviter le dégagement d'aérosols.
  - Veiller à une aspiration convenable sur les machines de traitement
  - Respecter les limites d'émission
  - Utiliser des appareils résistant aux solvants
  - Tenir hors de portée des enfants
  - Évitez le dégagement à l'environnement.
  - Conserver les bouteilles de collyre pour les yeux sur le lieu de travail
- **Préventions des incendies et des explosions :**
  - Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.
  - Tenir à l'abri de la chaleur.
  - Prendre des mesures contre une charge électrostatique.
  - Lors du traitement, des composants légèrement volatils et inflammables peuvent se dégager
  - Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif
  - Des mélanges inflammables peuvent se constituer dans le fût métallique vidangé
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**
  - Stocker dans un endroit frais.
  - Conserver dans un endroit frais, sec et protégé des rayons du soleil
- **Indications concernant le stockage commun :** Pas nécessaire
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**
  - Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**
  - se référer à la réglementation locale et nationale

(suite page 5)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.11.2015

Numéro de version 1

Révision: 17.11.2015

### Nom du produit CONTI SECUR PREMIUM

(suite de la page 4)

#### · 8.1 Paramètres de contrôle

#### · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

<b>141-78-6 acétate d'éthyle</b>	
VME	Valeur à long terme: 1400 mg/m <sup>3</sup> , 400 ppm
<b>110-82-7 cyclohexane</b>	
VME	Valeur momentanée: 1300 mg/m <sup>3</sup> , 375 ppm Valeur à long terme: 700 mg/m <sup>3</sup> , 200 ppm (11)
<b>67-64-1 acétone</b>	
VME	Valeur momentanée: 2420 mg/m <sup>3</sup> , 1000 ppm Valeur à long terme: 1210 mg/m <sup>3</sup> , 500 ppm
<b>2-méthylpentane</b>	
VME	Valeur à long terme: 1800 mg/m <sup>3</sup> , 500 ppm
<b>142-82-5 heptane</b>	
VME	Valeur momentanée: 2085 mg/m <sup>3</sup> , 500 ppm Valeur à long terme: 1668 mg/m <sup>3</sup> , 400 ppm

#### · DNEL

##### ETHYL ACETATE (CAS141-78-6):

Human exposure:

DNEL: 1468 mg/m<sup>3</sup> (acute systemic effects; inhalation; workers)DNEL: 1468 mg/m<sup>3</sup> (acute local effects; inhalation; workers)DNEL: 734 mg/m<sup>3</sup> (long-term systemic effects; inhalation; workers)DNEL: 734 mg/m<sup>3</sup> (long-term local effects; inhalation; workers)

DNEL: 63 mg/kg body weight/day (long-term systemic effects; dermal; workers)

DNEL: 734 mg/m<sup>3</sup> (acute systemic effects; inhalation; general population)DNEL: 734 mg/m<sup>3</sup> (acute local effects; inhalation; general population)DNEL: 367 mg/m<sup>3</sup> (long-term systemic effects; inhalation; general population)

DNEL: 4,5 mg/kg body weight/day (long-term systemic effects; oral; general population)

DNEL: 367 mg/m<sup>3</sup> (long-term local effects; inhalation; general population)

DNEL: 37 mg/kg body weight/day (long-term systemic effects; dermal; general population)

##### CYCLOALKANE (CAS 110-82-7):

(Kohlenwasserstoffe, C6-C7, Isoalkane, Cyclene, &lt;5% n-Hexan)

Arbeiter

Dermal

13964 mg/kg bw/day DNEL, Chronisch Exposition, Systemisch Effekte

Inhalierung

5306 mg/m<sup>3</sup> DNEL, Chronisch Exposition, Systemisch Effekte

##### ACETONE (CAS 64-67-1):

DNEL Long term Dermal 186 mg/kg bw/day Workers -

DNEL Short term Inhalation 2420 mg/m<sup>3</sup> Workers -DNEL Long term Inhalation 1210 mg/m<sup>3</sup> Workers -

DNEL Long term Oral 62 mg/kg bw/day Consumers -

DNEL Long term Dermal 62 mg/kg bw/day Consumers -

DNEL Long term Inhalation 200 mg/m<sup>3</sup> Consumers

##### Hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics (CAS 142-82-5):

Oral DNEL 149 mg/kg bw/dia (popul)

Dermal DNEL 149 mg/kg bw/24h (popul)

300 mg/kg bw/24h (workers)

Inhalative DNEL 447 mg/m<sup>3</sup> (popul)2085 mg/m<sup>3</sup> (workers)

(suite page 6)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.11.2015

Numéro de version 1

Révision: 17.11.2015

### Nom du produit CONTI SECUR PREMIUM

(suite de la page 5)

#### · PNEC

ETHYL ACETATE (CAS 141-78-6):

Environment:

PNEC (freshwater): 0.26 mg/L (based on the lowest chronic toxicity value NOEC = 2.6 mg/L for invertebrates and assessment factor 10).

PNEC (saltwater): 0.026 mg/L (based on the lowest chronic toxicity value NOEC = 2.6 mg/L for invertebrates and assessment factor 100).

PNEC (intermittent releases): 1.65 mg/L (based on the lowest aquatic toxicity value EC50 = 165 mg/L for invertebrates and assessment factor 100).

PNEC (sediment, freshwater): 1.25 mg/kg dry weight (based on partition coefficient method).

PNEC (sediment, saltwater): 0.125 mg/kg dry weight (based on partition coefficient method).

PNEC (soil): 0.24 mg/kg dry weight (based on partition coefficient method).

PNEC (sewage treatment plant): 650 mg/L (based on the lowest effect concentration for micro-organisms EC10 = 650 mg/L and assessment factor 1).

CYCLOALKANE (CAS 110-82-7):

(Kohlenwasserstoffe, C6-C7, Isoalkane, Cyclene, &lt;5% n-Hexan)

NA

ACETONE (CAS 67-64-1):

PNEC Marine 1,06 mg/l -

PNEC Fresh water 10,6 mg/l -

PNEC Fresh water sediment 30,4 mg/l -

PNEC Marine water sediment 3,04 mg/l -

PNEC Soil 0,112 mg/l -

PNEC Sewage Treatment Plant 29,5 mg/l -

HYDROCARBONS C7 n-alkanes, isoalkanes, cyclics (CAS 142-82-5):

PNECs

Substance is a hydrocarbon with a complex, unknown or variable composition. Conventional methods of deriving PNECs are not appropriate and it is not possible to identify a single representative PNEC for such substances.

Limitation and supervision of exposure into the environment

Handle and store according to regulations and applicable good practices.

Dispose according to the legislation in force.

#### · Indications complémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

#### · 8.2 Contrôles de l'exposition

##### · Equipement de protection individuel :

##### · Mesures générales de protection et d'hygiène :

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

##### · Protection respiratoire :

En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

Veiller à une aspiration convenable sur les machines de traitement

##### · Filtre recommandé pour une utilisation momentanée : Filtre AX

##### · Protection des mains :

Gants résistant aux solvants

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

##### · Matériau des gants Butylcaoutchouc

##### · Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

(suite page 7)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.11.2015

Numéro de version 1

Révision: 17.11.2015

**Nom du produit CONTI SECUR PREMIUM**

(suite de la page 6)

- **Protection des yeux** : Lunettes de protection hermétiques.
- **Protection du corps** : Vêtements de travail protecteurs.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

##### · Indications générales.

##### · Aspect:

Forme :	liquide
Couleur :	selon désignation produit
Odeur :	caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé.

· valeur du pH: Non déterminé.

##### · Modification d'état

Point de fusion :	non déterminé
Point d'ébullition :	56 °C

· Point d'éclair : -18 °C

· Inflammabilité (solide, gazeux) : Non applicable.

##### · Température d'inflammation :

Température de décomposition : Non déterminé.

· Auto-inflammabilité : Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

##### · Limites d'explosivité :

inférieure :	1,2 Vol %
supérieure :	11,5 Vol %

· Pression de vapeur à 20 °C: 104 hPa

Densité à 20 °C:	0,86 g/cm <sup>3</sup>
Densité relative.	Non déterminé.
Densité de vapeur.	Non déterminé.
Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.
l'eau :	non ou peu miscible

· Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Non déterminé.

##### · Viscosité :

dynamique à 20 °C:	1000 mPas
cinématique :	Non déterminé.

##### · Teneur en solvants :

solvants organiques 75,9 %

Teneur en substances solides : 23,5 %

· 9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR

(suite page 8)



# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.11.2015

Numéro de version 1

Révision: 17.11.2015

Nom du produit **CONTI SECUR PREMIUM**

(suite de la page 7)

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter** : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Dégagement de gaz / vapeurs légèrement inflammables
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles**: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux**: Pas de produits de décomposition dangereux connus

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

- **Toxicité aiguë** :

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification** :

**110-82-7 cyclohexane**

Oral	LD50	12705 mg/kg (rat)
------	------	-------------------

- **Effet primaire d'irritation** :
- **de la peau** :  
Provoque une irritation cutanée.
- **des yeux** :  
Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Sensibilisation** :  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**  
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Effets écotoxiques** :
- **Remarque** : Très toxique chez les poissons.
- **Autres indications écologiques** :
- **Indications générales** :  
Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.  
Très toxique pour organismes aquatiques.

(suite page 9)

FR



# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.11.2015

Numéro de version 1

Révision: 17.11.2015

### Nom du produit CONTI SECUR PREMIUM

(suite de la page 8)

- Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT**: Non applicable.
- **vPvB**: Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
  - **Recommandation** :  
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.  
L'incinération sous conditions contrôlées et approuvées avec utilisation d'incinérateurs adaptés ou conçus pour la destruction des déchets chimiques dangereux, est la meilleure méthode de destruction.
  - **Catalogue européen des déchets**
- |           |   |
|-----------|---|
| 08 04 09* | déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses |
|-----------|---|
- **Emballages non nettoyés** :
  - **Recommandation** : Evacuation conformément aux prescriptions légales.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- |   |  |
|---|--|
| · <b>14.1 Numéro ONU</b>  |  |
| · <b>ADR, IMDG, IATA</b>  | UN1133   |
| · <b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>          |  |
| · <b>ADR</b>  | 1133 ADHÉSIFS, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT  |
| · <b>IMDG</b>   | ADHESIVES (CYCLOHEXANE, hexane, mixture of isomers (containing less than 5 % n-hexane EEC No 203-777-6)), MARINE POLLUTANT |
| · <b>IATA</b>   | ADHESIVES  |
| · <b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>                 |  |
| · <b>ADR, IMDG, IATA</b>  |  |
| · <b>Classe</b>   | 3 Liquides inflammables.   |
| · <b>Étiquette</b>  | 3  |
| · <b>14.4 Groupe d'emballage</b>                                    |  |
| · <b>ADR, IMDG, IATA</b>  | II   |
| · <b>14.5 Dangers pour l'environnement:</b>                         | Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : cyclohexane, heptane                                       |
| · <b>Polluant marin :</b>   | Oui  |
| · <b>Marquage spécial (ADR):</b>                                    | Signe conventionnel (poisson et arbre)<br>Signe conventionnel (poisson et arbre)   |
| · <b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b> | Attention: Liquides inflammables.  |
| · <b>Indice Kemler :</b>  | 33   |

(suite page 10)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.11.2015

Numéro de version 1

Révision: 17.11.2015

**Nom du produit CONTI SECUR PREMIUM**

(suite de la page 9)

· <b>No EMS :</b>	F-E,S-D
· <b>14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC</b>	Non applicable.
· <b>Indications complémentaires de transport :</b>	
· <b>ADR</b>	
· <b>Quantités limitées (LQ)</b>	5L
· <b>Quantités exceptées (EQ)</b>	Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml
· <b>Catégorie de transport</b>	2
· <b>Code de restriction en tunnels</b>	D/E
· <b>IMDG</b>	
· <b>Limited quantities (LQ)</b>	5L
· <b>Excepted quantities (EQ)</b>	Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
· <b>Remarques :</b>	Paquet UN-examiné approprié prescrit.
· <b>IATA</b>	
· <b>Remarques :</b>	Paquet UN-examiné approprié prescrit.
· <b>"Règlement type" de l'ONU:</b>	UN 1133 ADHÉSIFS, 3, II, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Prescriptions nationales :**
- **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**
- **VOC (EU) in %:** 72,25 %
- **VOC (EU) in g/l:** 621,3 g/l
- **VOC(CH) in %:** 72,25 %
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. les informations contenues dans cette fiche de sécurité sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances des différents composants du produit. les données contenues dans cette fiche s'applique uniquement lorsque le produit est utilisé convenablement. Le produit n'est pas commercialisé pour d'autres applications que celles mentionnées. Une utilisation incorrecte peut provoquer des risques non mentionnés dans cette fiche. Ne pas utiliser le produit pour d'autres applications sans prendre conseil auprès du fabricant.

(suite page 11)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.11.2015

Numéro de version 1

Révision: 17.11.2015

### Nom du produit CONTI SECUR PREMIUM

(suite de la page 10)

- **Phrases importantes**

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H361f Susceptible de nuire à la fertilité.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **Service établissant la fiche technique** : Département de normalisation

- **Contact** : EU-MSDS@hbfuller.com

- **Acronymes et abréviations:**

- ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
- IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
- DOT: US Department of Transportation
- IATA: International Air Transport Association
- GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
- EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
- ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
- CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
- DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
- PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
- LC50: Lethal concentration, 50 percent
- LD50: Lethal dose, 50 percent
- PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- SVHC: Substances of Very High Concern
- vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
- Flam. Liq. 2: Flammable liquids, Hazard Category 2
- Acute Tox. 4: Acute toxicity, Hazard Category 4
- Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2
- Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2
- Skin Sens. 1: Sensitisation - Skin, Hazard Category 1
- Repr. 2: Reproductive toxicity, Hazard Category 2
- STOT SE 3: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 3
- STOT RE 2: Specific target organ toxicity - Repeated exposure, Hazard Category 2
- Asp. Tox. 1: Aspiration hazard, Hazard Category 1
- Aquatic Acute 1: Hazardous to the aquatic environment - Acute Hazard, Category 1
- Aquatic Chronic 1: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 1
- Aquatic Chronic 2: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 2

- **\* Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR

(suite page 12)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.11.2015

Numéro de version 1

Révision: 17.11.2015

Nom du produit **CONTI SECUR PREMIUM**

(suite de la page 11)

### Annexe: Scénario d'exposition 1

acétate d'éthyle

- **Désignation brève du scénario d'exposition** Use in coatings and adhesives (industrial)
- **Secteur d'utilisation**  
SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
- **Catégorie du produit** PC1 Adhésifs, produits d'étanchéité
- **Catégorie du procédé**  
PROC1 Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable  
PROC2 Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée  
PROC4 Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition.  
PROC5 Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)  
PROC3 Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)  
PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles  
PROC8a Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées.  
PROC8b Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées.  
PROC9 Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage).  
PROC10 Application au rouleau ou au pinceau  
PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage  
PROC14 Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation  
PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire.
- **Catégorie de rejet dans l'environnement**  
ERC4 Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles
- **Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition**  
Voir la section 1 de l'annexe de la fiche de données de sécurité
- **Conditions d'utilisation** Use at not higher than 20 °C above the ambient temperature is assumed
- **Durée et fréquence**  
8 h (totalité de la séance de travail).  
5 jours de travail/semaine.
- **Environnement** Flow rate of receiving surface water: > 18000m<sup>3</sup>/d
- **Paramètres physiques**
- **Etat physique** liquide
- **Concentration de la substance dans le mélange** La substance est le composant principal.
- **Quantité utilisée en relation avec le temps ou l'activité** 5500 tonnes par an
- **Autres conditions d'utilisation** Prendre des mesures contre une charge électrostatique.
- **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement**  
Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs**  
Eviter le contact avec les yeux.  
Prendre des mesures de précaution contre les charges électrostatiques.  
Conserver à l'écart des sources d'ignition - Ne pas fumer.
- **Mesures de gestion des risques** Veiller à une aspiration convenable sur les machines de traitement
- **Protection du travailleur**  
Veiller à une aération suffisante  
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols
- **Mesures de protection organisationnelles** Respecter une bonne hygiène industrielle.

(suite page 13)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.11.2015

Numéro de version 1

Révision: 17.11.2015

### Nom du produit CONTI SECUR PREMIUM

(suite de la page 12)

- **Mesures techniques de protection**

efficiency of local exhaust ventilation (LEV): 95%

Ensure sufficient ventilation at working area (1-3 times air exchange per hour).

Prévoir un équipement électrique antidéflagrant.

Tenir les emballages hermétiquement fermés

Veiller à une aspiration convenable sur les machines de traitement

- **Mesures personnelles de protection**

Porter un vêtement personnel de protection

Lunettes de protection.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols

Eviter tout contact avec les yeux

Lunettes de protection hermétiques.

Gants résistant aux solvants

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

Pendant le travail, porter des gants et des lunettes de protection / protection du visage appropriés.

- **Mesures de protection de l'environnement**

- **Air** Avoid emissions to the air

- **Eau**

Treat on-site wastewater (prior to receiving water discharge) to provide the required removal efficiency of (%):87

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- **Mesures pour l'élimination** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

- **Procédés d'élimination**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- **Type du déchet** Conteneur partiellement vide et sale

- **Estimation de l'exposition**

- **Travailleur (cutané)** La valeur calculée est inférieure au DNEL.

- **Travailleur (inhalation)** La valeur calculée est inférieure au DNEL.

- **Environnement** La valeur calculée est inférieure à la PNEC.

- **Consommateur** N'est pas pertinente pour ce scénario d'exposition.

FR

(suite page 14)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.11.2015

Numéro de version 1

Révision: 17.11.2015

Nom du produit CONTI SECUR PREMIUM

(suite de la page 13)

### Annexe: Scénario d'exposition 2

cyclohexane

- **Désignation brève du scénario d'exposition**

Cycloalkanes

Use in coatings and adhesives (industrial)

- **Secteur d'utilisation**

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

- **Catégorie du produit** PC1 Adhésifs, produits d'étanchéité

- **Catégorie du procédé**

PROC1 Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable

PROC2 Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée

PROC3 Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)

PROC4 Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition.

PROC5 Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)

PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles

PROC8a Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées.

PROC8b Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées.

PROC9 Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage).

PROC10 Application au rouleau ou au pinceau

PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage

PROC14 Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation

PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire.

- **Catégorie de rejet dans l'environnement**

ERC4 Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

- **Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition**

Voir la section 1 de l'annexe de la fiche de données de sécurité

- **Conditions d'utilisation**

Covers the use in coatings (paints, inks, adhesives, etc) including exposures during use (including materials receipt, storage, preparation and transfer from bulk and semibulk, application by spray, roller, spreader, dip, flow, fluidised bed on production lines and film formation) and equipment cleaning, maintenance and associated laboratory activities.

Assumes a good basic standard of occupational hygiene is implemented

- **Durée et fréquence**

5 jours de travail/semaine.

8 h (totalité de la séance de travail).

- **Paramètres physiques**

- **Etat physique** liquide

- **Concentration de la substance dans le mélange** La substance est le composant principal.

- **Quantité utilisée en relation avec le temps ou l'activité** 970 tonnes par an

- **Autres conditions d'utilisation**

Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques

- **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement**

Utilisation uniquement sur un sol dur

(suite page 15)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.11.2015

Numéro de version 1

Révision: 17.11.2015

### Nom du produit CONTI SECUR PREMIUM

(suite de la page 14)

- **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs**  
Eviter le contact avec la peau.  
Prendre des mesures de précaution contre les charges électrostatiques.  
Conserver à l'écart des sources d'ignition - Ne pas fumer.  
Eviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant utilisation.
- **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur**  
Conserver hors de portée des enfants.
- **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur pendant l'utilisation du produit**  
N'est pas applicable.
- **Mesures de gestion des risques**
- **Protection du travailleur**
- **Mesures de protection organisationnelles** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Mesures techniques de protection**  
Prévoir un équipement électrique antidéflagrant.  
N'utiliser le produit que dans des systèmes fermés.  
Veiller à une aspiration convenable sur les machines de traitement
- **Mesures personnelles de protection**  
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols  
Eviter tout contact avec la peau  
Gants résistant aux solvants  
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
- **Mesures pour la protection du consommateur**  
Assurer un marquage suffisant.  
Conserver sous clé et hors de portée des enfants.
- **Mesures de protection de l'environnement**
- **Air** L'air vicié est conduit dans la station d'incinération.
- **Eau**  
Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.  
S'assurer que la totalité de l'eau usée est collectée et traitée dans une station d'épuration.  
Bedingungen und Maßnahmen bezüglich kommunaler Kläranlagen  
Mutmaßliche Abwasserrate aus Hauskläranlagen ist: [STP5] 2000 m<sup>3</sup>/Tag  
Geschätzte Stoffentfernung aus dem Abwasser durch Hauskläranlage ist: 96 %  
Nicht anwendbar, da kein Austritt in Abwasser erfolgt.  
Die maximal zulässige Tonnage des Standorts (MSafe) basierend auf Freisetzung von Abwasser aus einer Hauskläranlage ist: 140000 kg / Tag  
Gesamtwirkung der Abwasserbeseitigung nach Vor-Ort- und Fremd- (Inland Kläranlage) RMM ist: 96 %  
Bedingungen und Maßnahmen zur externen Aufbereitung von Entsorgungsabfall  
Externe Behandlung und Entsorgung von Abfall unter Berücksichtigung der einschlägigen lokalen und/oder nationalen Vorschriften [ETW3].  
Bedingungen und Maßnahmen zur externen Abfallverwertung  
Externe Aufnahme und Wiederverwendung von Abfall unter Berücksichtigung der einschlägigen lokalen und/oder nationalen Vorschriften [ERW1]
- **Sol** Empêcher la pénétration dans le sol.
- **Mesures pour l'élimination**  
Le produit liquide ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères. Ne pas laisser atteindre les égouts / l'eau ou le sol.  
Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Procédés d'élimination**  
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.  
Les restes du produit sont incinérés comme déchets spéciaux.
- **Type du déchet** Conteneur partiellement vide et sale
- **Estimation de l'exposition**
- **Travailleur (cutané)** La valeur calculée est inférieure au DNEL.

(suite page 16)



# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.11.2015

Numéro de version 1

Révision: 17.11.2015

**Nom du produit CONTI SECUR PREMIUM**

(suite de la page 15)

- **Travailleur (inhalation)** La valeur calculée est inférieure au DNEL.
- **Environnement** La valeur calculée est inférieure à la PNEC.
- **Consommateur** N'est pas pertinente pour ce scénario d'exposition.
- **Guide pour l'utilisateur en aval**

A downstream user may evaluate whether he operates within the conditions set in the exposure scenario by using the information provided in sections above. This evaluation may be based on an expert judgement or on the utilisation of risk assessment tools that are recommended by ECHA.HA.

FR

(suite page 17)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.11.2015

Numéro de version 1

Révision: 17.11.2015

Nom du produit CONTI SECUR PREMIUM

(suite de la page 16)

### Annexe: Scénario d'exposition 3

- **Désignation brève du scénario d'exposition**

Acetone

Industrial Applications: Coatings

- **Catégorie du produit** PC1 Adhésifs, produits d'étanchéité

- **Catégorie du procédé**

PROC1 Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable

PROC2 Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée

PROC3 Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)

PROC4 Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition.

PROC5 Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)

PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles

PROC8a Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées.

PROC8b Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées.

PROC9 Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage).

PROC10 Application au rouleau ou au pinceau

PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage

PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire.

PROC19 Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles

- **Catégorie de rejet dans l'environnement**

ERC4 Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

- **Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition**

Voir la section 1 de l'annexe de la fiche de données de sécurité

- **Conditions d'utilisation**

- **Durée et fréquence** 5 jours de travail/semaine.

- **Paramètres physiques**

- **Etat physique** liquide

- **Concentration de la substance dans le mélange** La substance est le composant principal.

- **Quantité utilisée en relation avec le temps ou l'activité** 641 tonnes annuelles par emplacement

- **Autres conditions d'utilisation**

- **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement**

Aucune mesure particulière n'est requise.

- **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs**

Eviter le contact avec les yeux.

Prendre des mesures de précaution contre les charges électrostatiques.

Conserver à l'écart des sources d'ignition - Ne pas fumer.

- **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur pendant l'utilisation du produit**

N'est pas applicable.

- **Mesures de gestion des risques**

- **Protection du travailleur** Eviter le contact avec la peau et les yeux.

- **Mesures de protection organisationnelles** Respecter une bonne hygiène industrielle.

- **Mesures techniques de protection**

Prévoir un équipement électrique antidéflagrant.

Veiller à une aspiration convenable sur les machines de traitement

- **Mesures personnelles de protection**

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols

(suite page 18)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.11.2015

Numéro de version 1

Révision: 17.11.2015

### Nom du produit CONTI SECUR PREMIUM

(suite de la page 17)

Eviter tout contact avec les yeux

Lunettes de protection hermétiques.

Gants résistant aux solvants

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

- **Mesures de protection de l'environnement**

- **Eau** Aucune mesure particulière n'est requise.

- **Mesures pour l'élimination**

S'assurer que les déchets sont collectés et contenus.

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

- **Procédés d'élimination**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- **Type du déchet** Conteneur partiellement vide et sale

- **Estimation de l'exposition**

- **Travailleur (cutané)** La valeur calculée est inférieure au DNEL.

- **Travailleur (inhalation)** La valeur calculée est inférieure au DNEL.

- **Consommateur** N'est pas pertinente pour ce scénario d'exposition.

FR

(suite page 19)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.11.2015

Numéro de version 1

Révision: 17.11.2015

Nom du produit CONTI SECUR PREMIUM

(suite de la page 18)

### Annexe: Scénario d'exposition 4

- **Désignation brève du scénario d'exposition**

Heptane (CAS 142-82-5)

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

- **Secteur d'utilisation**

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

- **Catégorie du produit** PC1 Adhésifs, produits d'étanchéité

- **Catégorie du procédé**

PROC1 Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable

PROC2 Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée

PROC3 Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)

PROC4 Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition.

PROC5 Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)

PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles

PROC8a Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées.

PROC8b Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées.

PROC9 Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage).

PROC10 Application au rouleau ou au pinceau

PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage

PROC14 Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation

PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire.

- **Catégorie de rejet dans l'environnement**

ERC4 Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

- **Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition**

Covers the use in coatings (paints, inks, adhesives, etc) within closed or contained systems including incidental exposures during use (including materials receipt, storage, preparation and transfer from bulk and semi-bulk, application activities and film formation) and equipment cleaning, maintenance and associated laboratory activities.

- **Conditions d'utilisation**

Use at not higher than 20 °C above the ambient temperature is assumed

Assumes a good basic standard of occupational hygiene is implemented

- **Durée et fréquence**

5 jours de travail/semaine.

8 h (totalité de la séance de travail).

- **Travailleur** Eviter le contact avec la peau et les yeux.

- **Paramètres physiques**

- **Etat physique** liquide

- **Concentration de la substance dans le mélange** La substance est le composant principal.

- **Quantité utilisée en relation avec le temps ou l'activité**

400 tonnes par an

20 tonnes par jour

- **Autres conditions d'utilisation**

- **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement**

Utilisation uniquement sur un sol dur

(suite page 20)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.11.2015

Numéro de version 1

Révision: 17.11.2015

### Nom du produit CONTI SECUR PREMIUM

(suite de la page 19)

- **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs**
  - Eviter le contact avec la peau.
  - Prendre des mesures de précaution contre les charges électrostatiques.
  - Conservé à l'écart des sources d'ignition - Ne pas fumer.
- **Mesures de gestion des risques**
- **Protection du travailleur**
- **Mesures de protection organisationnelles**
  - Respecter une bonne hygiène industrielle.
  - Eviter tout contact avec la peau
  - Ne pas respirer les gaz/vapeurs/aérosols.
- **Mesures techniques de protection**
  - Prévoir un équipement électrique antidéflagrant.
  - N'utiliser le produit que dans des systèmes fermés.
  - Veiller à une aspiration convenable sur les machines de traitement
- **Mesures personnelles de protection**
  - Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols
  - Eviter tout contact avec la peau
  - Gants résistant aux solvants
  - Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
- **Mesures de protection de l'environnement**
- **Eau** Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Sol** Empêcher la pénétration dans le sol.
- **Mesures pour l'élimination** Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Procédés d'élimination**
  - Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Type du déchet** Conteneur partiellement vide et sale
- **Estimation de l'exposition**
- **Travailleur (cutané)** La valeur calculée est inférieure au DNEL.
- **Travailleur (inhalation)** La valeur calculée est inférieure au DNEL.
- **Environnement** La valeur calculée est inférieure à la PNEC.